



RPC 28 · Les subventions publiques

Une aide du canton pour une machine, une contribution de la commune à un projet, un terrain cédé sous sa valeur : la RPC 28 dit quand et comment ces aides publiques...

2024

entrée en vigueur de la RPC 28

sûr

conditions remplies, aide reçue

exploitation

avec les charges financées

investissement

avec l'amortissement



LA RÈGLE

Ce que dit la norme

Champ : aides de la Confédération, des cantons, des communes et d'autres organismes publics, en argent ou en nature.



LA RÈGLE

À retenir

Comptabilisation dès qu'il est suffisamment certain que les conditions seront respectées et que l'aide sera versée.



LA RÈGLE

Et le CO ?

Règle : Pas de disposition spécifique



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« La subvention suit ce qu'elle finance : la charge de l'année, ou l'amortissement du bien. »



LE PIÈGE

Le piège

Une subvention d'investissement mise entièrement en produit l'année de réception gonfle le résultat de cette année-là : elle doit suivre l'amortissement du bien.



LA BASE LÉGALE

Les références

Swiss GAAP RPC 28 ; CO art. 960e.



Le cas express

Machine 1 200 000 sur 10 ans, subvention cantonale 300 000. Charge nette par an ?

✓ 90 000 120 000 d'amortissement – 30 000 de subvention dissoute, ou $900\,000 \div 10$.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Identifier les aides publiques et leurs conditions.
- ☐ Classer : exploitation ou investissement.
- ☐ Répartir l'investissement sur la durée d'utilisation.
- ☐ Garder en dette ce qui reste remboursable ; annexe.